



Non paiement complement de salaire

Par **shakatakien84**, le 11/01/2019 à 10:51

bonjour et merci pour votre aide . je suis en maladie depuis le 16 novembre 2018 j'ai été hospitalisé jusque fin décembre, puis en arret jusqu'à présent et au dela. j'ai bien fourni à mon employeur les arrêts de travail et les documents necessaires. comme convenu la sécurité sociale m'a versé mes indemnités journalières. je pensait que le complement de salaire se faisait automatiquement c'est ce qui a été le cas pour ma femme lors d'un arret maladie. je suis en cdi depuis 9 ans dans mon entreprise et c'est mon premier gros arret maladie. donc en rentrant chez moi fin decembre n'ayant rien touché de mon employeur je me permet de les contacter afin de savoir ce qu'il en etait. apres plusieurs appels et differents interlocuteurs on me demande de fournir une attestation de securité sociale avec mes indemntes journalieres. ce que j'execute dessuite. et j'attend donc a nouveau n'ayant pas de nouvelle je reprend contact avec la personne a qui nous avons envoyé le mail avec les indemntes qui me dit que nous ne sommes pas prioritaire , que d'abord c'est les paies , puis les solde de tout compte et qu'on verra apres. nous attendons a nouveau et toujours rien sur le compte . la on nous passe une autre personne qui la nous specifie que l'attestation avec les indemntes a été envoyé trop tard et que je serai payé avec le salaire du mois prochain. je lui explique que je n'ai rien touché de leur complement de salaire depuis novembre elle me dit je ne deroge pas a la regle et que c'est comme ca .

Par **morobar**, le 11/01/2019 à 11:31

Bonjour,
Vous avez malheureusement (pour vous) extrapolé la situation de votre épouse qui a vraisemblablement bénéficié d'une subrogation de son employeur, avec la vôtre dont la fourniture des bordereaux CPAM est indispensable à l'établissement du complément

employeur.

Ce complément peut aussi relever d'une caisse de prévoyance, ce qui rajoute au retard dont vous paraissez souffrir.